

Destinataire :

M. Jacques Archimbaud, garant de la concertation

Lyon, le 28 juin 2019

Objet : Contribution de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et des Conservatoires d'espaces naturels concernés par le fleuve Rhône à la consultation publique sur la proposition de prolongation de la concession de la Compagnie Nationale du Rhône sur le fleuve

Monsieur,

La concession du Rhône a été confiée en 1934 à la Compagnie Nationale du Rhône, avec un triple objet : la production d'hydroélectricité, la navigation et l'irrigation au profit de l'agriculture. Son échéance actuelle est fixée au 31 décembre 2023. L'Etat (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) souhaite prolonger la concession de 18 années supplémentaires, dans une logique de poursuite du fonctionnement actuel, avec des modifications envisagées qui s'inscrivent dans la continuité des missions historiques.

Nos Conservatoires d'espaces naturels - CEN Haute-Savoie, CEN Savoie, CEN Rhône-Alpes, CEN Isère, CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur et CEN Languedoc-Roussillon - sont des acteurs de la préservation, de la gestion et de la valorisation d'espaces naturels dans leurs territoires et concernant notamment le fleuve Rhône et sa vallée, de Genève à la Méditerranée. Nous bénéficions d'un agrément conjoint de l'Etat et des Régions, qui se traduit par des plans d'actions quinquennaux validés par l'ensemble de nos partenaires.

Par ailleurs la Fédération des CEN accompagne le volet zones humides du Plan Rhône et anime un réseau d'acteurs porteurs de projets sur le territoire du fleuve.

Nous saluons la volonté de l'Etat, *via* sa concession, et de la Compagnie nationale du Rhône, d'intégrer depuis deux décennies les attentes sociétales liées à la biodiversité du territoire du fleuve, au travers de plusieurs actions que la CNR porte ou soutient : restauration hydromorphologique de tronçons du fleuve (marges) et de îlots, augmentation des débits réservés de tronçons court-circuités, expérimentations en faveur de l'amélioration du transit sédimentaire, soutien à des actions de recherche ou de suivi scientifique du fleuve et de ses annexes, ainsi que la valorisation pédagogique et touristique du Rhône.

Nous souhaitons que les enjeux de préservation de la biodiversité liés au fleuve Rhône soient inscrits dans la concession accordée à la CNR et deviennent aujourd'hui une mission à part entière au même titre que les trois missions historiques.

Ces enjeux sont multiples : préservation des espaces naturels existants dans la vallée du Rhône, renaturation des annexes et zones humides riveraines du fleuve avec des connexions plus actives et fonctionnelles, rétablissement des continuités piscicoles avec une attention particulière sur les tronçons et ouvrages identifiés dans le cadre du PNA Apron du Rhône, poursuite de la réactivation de marges fluviales pour une meilleure continuité sédimentaire du fleuve...

La mise en œuvre d'actions ambitieuses concourant à l'amélioration de la qualité des milieux naturels comme de la ressource en eau liés au Rhône sont autant de solutions douces, fondées sur la nature, qui permettront une meilleure adaptation au réchauffement climatique ainsi que l'expression des services rendus par le fleuve à notre société.

Notre réseau agit depuis plus de 30 ans sur l'ensemble du territoire de la concession. Il est en capacité d'accompagner cette évolution en portant des actions concrètes. Il se tient à disposition pour contribuer à rendre opérationnelle une telle ambition.

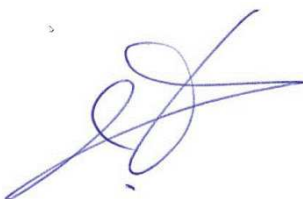
Le Rhône constitue également un espace de vie et de loisirs, propice à de nombreux usages comme le tourisme fluvial, l'itinérance à vélo avec la ViaRhôna, la pêche, les loisirs nautiques. Les Conservatoires d'espaces naturels souhaitent apporter leur contribution dans ce cadre, à travers leur expertise sur la biodiversité et les milieux naturels, au service d'une sensibilisation des visiteurs à la qualité du Rhône et de ses espaces naturels. En particulier notre réseau pourra accompagner la CNR dans la recherche d'une compatibilité entre les différents usages et les enjeux de biodiversité.

Nous appelons donc de nos vœux la prise en compte de ces enjeux dans la concession du Rhône à la CNR, et souhaitons que nos Conservatoires d'espaces naturels et leur Fédération soient associés, ainsi que les autres acteurs concernés, aux consultations qui suivront l'avis de l'Autorité environnementale. A ce titre un lien fort pourrait être établi avec les discussions en cours et à venir sur une 3^e génération du Plan Rhône 2021-2026.

En outre une reconnaissance d'éléments remarquables du Rhône pourrait s'inscrire dans des classements internationaux (RAMSAR, UNESCO ...).

La prolongation de la concession du fleuve Rhône est une opportunité unique de construire collectivement un regard nouveau sur ce fleuve, plus vivant, plus partagé et plus riche de biodiversité, garantissant à long terme la qualité et la quantité des ressources en eau, en assurant un juste partage de cette ressource entre les usages industriels, agricoles, l'alimentation en eau potable et la préservation des milieux aquatiques et humides.

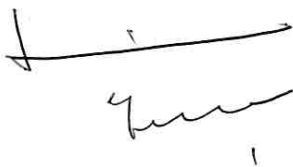
Michel DELMAS
Président du CEN Savoie



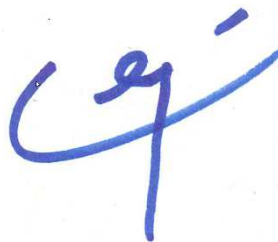
Jean-Yves CHETAILLE
Président du CEN Rhône-Alpes



Thierry LEJEUNE
Président du CEN Haute-Savoie



Christophe LEPINE
Président de la Fédération des CEN



Arnaud MARTIN
Président du CEN Languedoc-Roussillon



Claude RAVEL
Présidente par intérim du CEN Isère



Henri SPINI
Président du CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur



Copie à :

- M. le Ministre de la transition écologique et solidaire
- M. le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. le Préfet de la région Occitanie
- M. le Directeur Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature et du Logement – Ministère de la transition écologique et solidaire
- M. le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité – Ministère de la transition écologique et solidaire,
- Mme la Directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme la Directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Occitanie
- Mme la Présidente Directrice Générale de la Compagnie Nationale du Rhône
- M. le Président du comité de bassin Rhône Méditerranée
- M. le Directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- M. le Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité
- M. les Directeurs régionaux de l'Agence française pour la biodiversité des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie